

**ÇA
M'INTERESSE
A
MARCHAIS**

***BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES***



Repas des anciens et Noël des enfants

JANVIER 2018

LE MOT DU MAIRE

Permettez moi , au nom du Conseil Municipal et de moi-même de vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de bonne santé pour cette nouvelle année 2018. Je reviens vers vous au sujet de la prime d'isolation à 1 Euro. C'est une subvention de l'Etat qui concerne les résidences principales(achevées depuis au moins deux ans).

Peu importe si vous êtes propriétaire ou locataire du bien mais ATTENTION à la société que vous allez solliciter pour exécuter vos travaux d'isolation.

Elle doit posséder le label RGE(reconnu Garant de l'Environnement).

De plus , cette subvention est fonction de vos revenus annuels

14 308 € pour une personne. 25 166 € pour trois personnes. 33 652 € pour cinq personnes.

20 925 € pour deux personnes. 29 400 € pour quatre personnes. Et 4241 € en plus pour chaque personne rajoutée.

La Mairie est fermée durant les fêtes de Noël , Elle rouvrira le jeudi 4 janvier aux heures habituelles.

Le Maire,

Gérard Gaigne

Mesdames et messieurs les maires, et habitants,

Les circonscriptions autour de LAON font depuis quelques temps l'objet d'une recrudescence de cambriolages dans habitations et commerces. Nous en avons constatés quelques uns sur notre circonscription. Bien vouloir demander à vos administrés et voisins d'être vigilants. De faux démarcheurs de calendriers, faux agents EDF... sévissent aussi sur le département. Si vous avez une quelconque information à nous fournir : la journée vous pouvez composer le numéro de la brigade 03.23.80.07.17 ou envoyer un mail sur la boîte de la brigade

bta.sissonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Un doute une inquiétude composer le 17.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre

L'an deux mil dix sept le mercredi 06 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Etaient présents : M. GAIGNE Gérard, M. HANON Christophe, Mme LELIEVRE Nadia, M. TISSOT Jacques, Mme BAILLIET Monique, Mme MALOT Jessica, Mme DEMETZ Corinne, M. LOUAHEM M' SABAH Méhib pouvant délibérer valablement, en exécution de l'article 2121 -17 du C.G.C.T.,

Absents : Mme BORDEREAUX Julie, M. NOWICKI Régis, M. BACQUET Jean Baptiste

Date de la Convocation 23/11/2017

Date d'affichage : 23/11/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 8

Est élu secrétaire de séance : M. HANON Christophe

M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la dernière séance .

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Adica

Demande de subvention APV programme 2018 concernant les travaux RD 25 pour un total de 272 935,04 € TTC et demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour la requalification de la RD 25 avec demande anticipée de commencement des travaux

Vote : 8 pour

2-Décision sur l'avis de la CLECT

La commune de Marchais s'oppose aux décisions de la CLECT notamment :

A compter de 2018, le montant des charges transférées pour le calcul du prélèvement des attributions du SDIS sur les attributions de compensation communales

Vote : 8 pour

3 Cession des zones d'activités de GUIGNICOURT, SAINT ERME et SISSONNE

le Conseil Municipal approuve et valide les transferts des propriétés de Guignicourt et Saint Erme et approuve la Commune de Sissonne dans sa démarche d'opposition à ces transferts.

Vote : 8 pour

4. Encaissement de chèque

Suite à la dégradation d'un mât d'éclairage, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le chèque de Groupama pour le compte de la commune.

Vote : 8 pour

5. Autorisation d'ester

Le Conseil Municipal autorise Me Noizet César , Avocat , à défendre la Commune contre l'ONF.

Vote :8 pour

6. Coupe de bois sur pied

Des boules de marais sont disponibles à être abattus dans le marais . Le Conseil Municipal fixe à 6 € le stère abattu sur pied.

Vote :8 pour

7.Indemnitésdu percepteur

Suite à l'arrivée du nouveau percepteur, il convient de voter l'indemnité de conseil qui lui est alloué soit la somme de 69,08 €

Vote :8 pour

8.Projet parc éolien

La société Global Wind Power France propose à la commune de Marchais de réaliser une étude de faisabilité d'un parc éolien sur la commune. La proposition qui ne nous engage nullement financièrement est approuvée par la Commune

Vote : 7 pour et 1 contre

9.Approbation du rapport émis par l'observatoire des services des eaux

Chaque année l'observatoire des services des eaux et de l'assainissement contrôle et vérifie le bon fonctionnement de notre station et rédige un rapport .

Le Conseil Municipal doit approuver le rapport exécuté par le service des eaux et de l'assainissement

Vote : 8 pour

10.Revalorisation des demandes de subvention sur la rénovation des logements

La prime accordée pour la remise en état des logements est fixée à 10 000 € au lieu de 6000 € , il faut prendre une délibération pour modifier ce changement.

Vote :8 pour

Questions diverses

Rappel organisation du Repas des anciens, jouets et vœux du Maire.

Les vœux du Maire sont fixés le dimanche 7 janvier à 11 heures.

La séance est clôturée à 21H15.

ANIMATIONS

Dimanche 7 janvier

A 11 heures vœux du Maire suivi d'un apéritif avec tirage de l'énigme

Mardi 9 janvier

Club du 3^{ème} âge : inscription à partir de 14 heures aux personnes intéressées.

Jeudi 18 janvier

Réunion des Présidents d'associations pour établir le calendrier des manifestations et demande de subventions. (Marie à 18h30)

SIRTOM

SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Loeuilly 02000 LAON

T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE

Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE

2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

SYNDICAT SCOLAIRE

Ecole maternelle :

16, rue Crémont, 02350 Liesse Notre dame Tel :03 23 22 26 89

Ecole élémentaire :

16, place Jeanne d'Arc 02350 Liesse Notre Dame Tél : 03 23 22 20 14

Les effectifs des classes

école maternelle :

4 TPS inscrits; 10 PS 16MS ; 15GS soient 45 élèves répartis en deux classes.

22 TPS/PS/MS et 22 MS/GS

Petite baisse d'effectif (48 l'an dernier)

école primaire :

15CP, 9 CE1, 16 CE2, 15 CM1, 31 CM2.

86 élèves dont les inclusions de l'IME en classe de CM2. Maintien des effectifs.

Répartition pour les 4 classes : 15 CP/9 CE1, 16 CE2/6 CM1, 9 CM1/9 CM2, 22 CM2

Un problème d'effectif se posera à la rentrée prochaine au départ des 31 CM2.

La venue des 20 élèves du village de CHIVRES en LAONNOIS aidera l'école élémentaire à conserver ses 4 classes.

Une demande de prévision d'effectif est demandée par l'Inspection. Serait-il possible d'avoir le nombre d'élèves arrivant de ce village par niveau de classe ?

Le cycle piscine

Cycle piscine : 4^{ème} période, 2 classes (CP/CE1 et CE2/CM1). Les lundis et jeudis après-midis.

Priorité au cycle 2. La piscine de Sissonne est désormais sous la compétence de la Communauté de Commune de la Champagne Picarde. A partir de cette année, la Champagne Picarde accorde une subvention pour les déplacements à hauteur de 45% pour les frais de déplacement à la piscine de Sissonne.

Le Syndicat Scolaire qui règle déjà les entrées piscine fait un effort financier pour financer les transports pour un bus. L'équipe pédagogique remercie le Syndicat Scolaire pour son investissement dans cette activité.

Tarif des repas à partir de janvier 2018

Monsieur le Président informe l'assemblée que par délibération N°17/2017 du 23 octobre 2017, le Conseil d'Administration du Groupe EPHESE a fixé le tarif du repas servi à 5.70 € TTC pour l'année 2018

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve à l'unanimité le tarif des repas servis par le Groupe EPHESE fixé 5.70 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PÔLE SCOLAIRE

Monsieur le Président présente deux devis de prestataires portant sur l'étude de faisabilité du pôle scolaire.

Considérant que les propositions ne sont pas facilement comparables, le Comité syndical charge le Président de demander des devis plus précis et reporte la décision à une prochaine réunion

SYNDICAT DES EAUX DE COUCY LES EPPES

Adresse : 45, rue de la mairie 02840 Coucy les Eppes Tél : 03 23 22 20 14

Mail : synd.eaux.coucyseppes@orange.fr

Prix de l'eau et de l'abonnement pour 2018

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir délibérer afin de fixer les prix de l'eau et de l'abonnement qui seront appliqués sur la facturation 2018 (période allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, pour la facturation 2018 (période allant du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017) :

- de maintenir le prix du mètre cube d'eau à : **1,14 €**
- de maintenir le prix de l'abonnement à : **50,00 €**

Délibération approuvée à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

Travaux en cours

- 1) Les travaux au réservoir du Mont Hérault sont terminés. La réception des travaux est à venir.
- 2) Les travaux de remplacement des branchements en plomb à Courtrizy-et-Fussigny sont presque terminés. Quelques finitions sont à faire.
- 3) L'entretien des réservoirs est à venir.

- 4) Place de Samoussy : concomitamment aux travaux envisagés par la commune de Samoussy (réaménagement de la place communale), le Syndicat envisage le remplacement de la canalisation qui vient du château d'eau. Des sondages ont été effectués et ont démontré que cette canalisation est en amiante. Il convient de contacter une entreprise spécialisée pour la réalisation de ces travaux.

INFORMATION COMMUNE

Jouets offerts par la commune

Vous n'avez pas pu assister au spectacle et à la remise des jouets organisés par la Commune le 17 décembre..

Vous pouvez les retirer à la mairie jusqu'au 31 janvier 2018 dernier délai.

Commande de fuel

La commande de fuel groupée pour cet Hiver est prévue pour un passage chez vous la semaine du 21 au 28 janvier 2018. Passez votre commande à la mairie pour le 17 janvier au plus tard en précisant un numéro de téléphone pour vous joindre, le lieu de livraison et le fuel désiré : fuel + ou fuel ordinaire.

Etat Civil 2017

Naissances :

Le 28 février 2017 : Danaé PARENTE

Le 18 mai 2017 : Camille POUILLART

Le 18 septembre 2017 : Coline RENY née DELAMOTTE

Mariages :

Le 19 août 2017 : Sergine PAYEN et Maxime HOPIN

Le 19 août 2017 : Virginie HOPIN et Hubert DURAND

Décès :

Le 10 février 2017 : Claude DANJOUX

Le 20 février 2017 : Yvette TELLIER

Le 28 février 2017 : Mohammed ELBACHIR RACHIDI

Le 05 septembre 2017 : Rolande HOUDE

16 septembre 2017 : Camille HOUDE

INFORMATIONS LIBRES

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

ENSEMBLE, PRESERVONS LA NATURE !

Envie de contribuer à un projet de préservation d'espaces naturels ?

Nous avons besoin de vous !

Soutenez le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie dans son projet de préservation et d'acquisition des parcelles de Presles-et-Thiérny et Liesse-Notre-Dame. L'objectif : assurer la maîtrise foncière de ces espaces afin d'en assurer la préservation.

On compte sur vous !

Comment faire ?

Rejoignez-nous sur : <https://www.helloasso.com/associations/conservatoire-d-espaces-naturels-de-picardie/collectes/ensemble-preservons-la-nature-2>

Vous préférez envoyer un chèque pour soutenir le projet ?

Adressez le pour soutenir le projet, précisez pour soutenir « Ensemble, préservons la nature » à l'ordre du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, 1 place Ginkgo-Village Oasis, 80044 AMIENS Cedex 1.

Plus d'informations ? Contactez Clémence LAMBERT au 03 22 89 63 96.

L'Association des Maires Ruraux de France s'inquiète du prix de l'eau

- la (funeste) loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence "eau et assainissement" à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020,
- de nombreuses voix se sont élevées contre le transfert obligatoire, dont l'AMRF lors de son congrès national de septembre dernier,

Notre village avec ses habitants fait partie des 33 000 communes rurales de notre pays. Au total, nous sommes plus de 22 millions de ruraux à habiter dans ces communes.

C'est une force que nous devons mobiliser pour une juste cause : la lutte pour le maintien d'un prix de l'eau raisonnable.

Or, il y a aujourd'hui un risque. Celui que les outils qui gèrent notre réseau d'eau soient supprimés au profit d'une organisation plus grosse et moins agile. Si rien n'est fait, une loi, votée en 2015, imposera aux communes de renoncer à une gestion sobre et efficace garantissant un prix inférieur à ce que les gros réseaux proposent.

Pour cela, je vous invite à signer (et faire signer) une pétition, initiée par l'Association des maires ruraux de France (AMRF), dont nous sommes membres. En signant ce texte, vous aidez les maires à interpeller le Gouvernement et le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) pour réviser le caractère obligatoire du transfert de ces compétences et garantir un mode de gestion qui n'aboutisse pas à confier la gestion à des opérateurs motivés par la seule rentabilité économique et donc au final à une hausse du prix de l'eau.

Pour signer la pétition, 4 possibilités s'offrent à vous :

- rendez-vous le site www.change.org en recherchant la pétition « **PRIX DE L'EAU – CITOYENS, ÉLUS, MOUILLEZ-VOUS !** »
- tapez directement l'url suivante : <http://bit.ly/2is0fUw>
- aller sur la page d'accueil du site de l'AMRF (www.amrf.fr)
- si vous n'avez pas Internet, demandez en mairie à signer la pétition papier

Comptant sur votre engagement.

Le métier de psychopraticienne

Thérapeutique des maladies psychiques, des troubles de la personnalité ou du comportement par des procédés psychiques, en particulier par le moyen de la parole. La connaissance exacte des causes apportant des troubles permanents ou conditionnés permet une psychothérapie associée aux thérapeutiques médicales.

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Le Master Psychologie parcours Psychopathologie clinique et psychothérapies analytiques vous permet de prendre en charge un patient, du nouveau-né à la personne âgée, confronté aux difficultés psychiques ou psychosomatiques.

Créé en 1978, ce master est reconnu par les établissements (et notamment les établissements de santé mentale) qui emploient les psychologues cliniciens et par les associations d'usagers, pour la formation très spécialisée à la pratique clinique qu'elle dispense. Son contenu « vie entière » qui permet aux psychologues cliniciens psychopathologues formés d'exercer depuis plusieurs décennies auprès d'une population de tous âges, en est une des constantes majeures.

Dans le cadre de vos missions, vous serez en mesure d'étudier des phénomènes de la vie affective et intellectuelle, le fonctionnement psychique et de comprendre la psyché. Il vous sera également possible d'investiguer des processus inconscients et de mettre en œuvre des thérapies pour accompagner les personnes en souffrances.

COMPÉTENCES ET SAVOIR ENSEIGNÉS

- Conduire des entretiens cliniques (avec ou sans utilisation de tests) en prenant en compte la dimension de l'inconscient
- Contribuer à la conduite du diagnostic et de proposer des actes thérapeutiques appropriés
- Évaluer de façon précise et approfondie la demande de soins, les situations à haut risque et les difficultés de la personne et de son environnement, quel que soit son âge et quel que soit le milieu dans lequel il se trouve (en milieu naturel ou en institution)
- Assumer des prises en charges psychothérapeutiques au long cours de pathologies parfois graves et difficiles en s'appuyant sur le maniement du transfert
- Assurer l'animation et la régulation de groupes soit dans une perspective clinique (type groupe de parole...) soit/et dans une perspective institutionnelle (type analyse des pratiques...)
- Prendre en charge les équipes soignantes
- Collaborer et de dialoguer avec les divers partenaires institutionnels
- Rédiger un compte rendu d'examen psychologique ou d'entretien pour rendre compte de l'exercice de sa spécificité.



Lucile CHRISTODOULOU

356 Rue de Laon

02840 Coucy-les-Eppes

06 89 81 07 65

Le calendrier des matchs du Saint Quentin Basket Ball

Date	Horaire	Rencontres
<u>2017</u>		
SAMEDI 28 OCTOBRE	20h 00	SQBB – LA CHARITE
SAMEDI 4 NOVEMBRE	20h 00	SQBB – BRISSAC ANJOU
VENDREDI 1 DECEMBRE	20h 00	SQBB – ANDREZIEUX
SAMEDI 9 DECEMBRE	20h 00	SQBB – UNION TARBES LOURDES
MARDI 19 DECEMBRE	20h 00	SQBB – LORIENT
<u>2018</u>		
SAMEDI 13 JANVIER	20h 00	SQBB – RUEIL
SAMEDI 20 JANVIER	20h 00	SQBB – SAINT VALLIER
VENDREDI 2 FEVRIER	20h 00	SQBB – CENTRE FEDERAL
VENDREDI 16 FEVRIER	20h 00	SQBB – SOUFFELWEYERSHETM
SAMEDI 6 MARS	20h 00	SQBB – S.O.M.B
VENDREDI 16 MARS	20h 00	SQBB – VENDEE CHALLANS
VENDREDI 23 MARS	20h 00	SQBB – GRIES
SAMEDI 3 AVRIL	20h 00	SQBB – GET VOSGES
SAMEDI 14 AVRIL	20h 00	SQBB – CHARTRES METROPOLE
SAMEDI 28 AVRIL	20h 00	SQBB - AUBENAS

GOUDELANCOURT LES PIERREPONT

THE DANSANT

**SALLE DE
L'ANGELUS
FERMES DE
BEAUVOIS**

Entrée 10€

Réservation

03 64 54 03 70

03 23 22 47 73

**Avec l'orchestre
MAMBO**

**DIMANCHE
4
FÉVRIER
2018
DÉS 14H30**



Et pour conclure


C'est un objet à trouver :

Cet objet est du genre masculin , tout le monde en possède au moins un

~~~~~ C'était il y a cent ans ~~~~~

Une demande du Prince par le biais de l'Ambassade d'Espagne, envoyée le 27 avril 1917.  
La réponse, datée du 20 novembre 1917, n'est transmise que le 26 janvier 1918.

Ce document montre l'origine des fonds qui permettent aux habitants de survivre  
(1kg de viande vaut alors 1F50).  
On voit aussi que les Allemands sont encore décidés à poursuivre le pillage du château.

  
Ministerio de Estado.

ABSCHRIFT.- III a L8728.- 163824.- (Affaires Etrangères)

POLITICA

C O P I A.

En réponse à la note verbale N° reg. 2113 du 27 avril concernant le château de Marchais appartenant au Prince de Monaco, le Département des Affaires Etrangères a l'honneur de faire savoir à l'Ambassade Royale d'Espagne qu'il vient de recevoir, de l'autorité compétente, la communication dont copie se trouve (ci-dessous.)

Berlin, le 20 novembre 1917. A l'Ambassade Royale d'Espagne.

Le château du Prince de Monaco à Marchais se trouve dans un état absolument intact. Les vieilles tapisseries murales ainsi que les peintures historiques et les meubles de valeur ont été expédiés de nouveau à Valenciennes. Les portraits grandeur nature de la salle à manger ont été laissés là-bas provisoirement car ils sont encastrés solidement dans les murs en sorte que leur déplacement aurait des inconvénients. Pour la même raison, dans le salon rouge d'angle, le portrait du Duc de Guise, qui se trouve dans le panneau au-dessus de la cheminée, n'a pas encore été retiré.

L'administrateur du prince, M. Barbier, se trouve toujours au château. En raison de la toute confiance qu'inspire sa personne qui est en même temps très ordonnée, il n'est pas question de lui donner une autre destination. M. Barbier remercie le Prince d'avoir fait prendre de ses nouvelles et prie qu'on lui fasse connaître que tout le personnel est encore sur place, à l'exception de la femme du brigadier des gardes chasse Pierrat qui, à cause d'une maladie mentale, a dû être transférée dans un asile d'aliénés. Barbier reçoit chaque mois 2 000 Francs de la Caisse de secours belge pour le paiement des gages des employés et pour les secours à donner aux vieilles gens.

Pour copie conforme, signé.....

~~~~~ novembre 1917 ~~~~~